



FORMATION

Gestion du Bien-être animal de **Lagomorphes** à l'abattoir

Opérateurs



Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA /N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Intervenants

Formateurs du Centre

Objectifs de la formation

- × Etre capable de réaliser l'inspection ante-mortem relative au bien-être des animaux
- × Etre capable de définir les notions de Bien-être animal
- × Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
- × Définir les points critiques au niveau des postes de travail
- × Etre capable d'apporter des mesures correctives en cas de problème
- × Acquérir le certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

Déroulement de la formation

Durée :

- × 1 jour de formation (7 heures)

Public concerné :

- I. Personnel travaillant au contact des lapins vivants, **pouvant occuper tous les postes suivants** :
 - ✓ Opérations de déchargement
 - ✓ Anesthésie-Accrochage
 - ✓ Saignée

Moyens pédagogiques

- × Ordinateur portable et vidéo projecteur
- × Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- × Tablettes informatiques pour l'évaluation des stagiaires
- × Eventuellement exercice pratique sur site
- × Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles, les problèmes rencontrés...etc.



Programme de la formation

FORMATION

Gestion du Bien-être animal de Lagomorphes à l'abattoir Opérateurs



Programme de la formation

Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA /N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Intervenants

Formateurs du Centre

I. NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL, CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

a. Définition du bien-être

- × Genèse et historique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être : notion de stress

b. Aspects réglementaires du bien-être animal

- × Protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle

c. Connaissance de l'animal

- × Qu'est-ce qu'un lapin adulte ?
- × Squelette, Appareil respiratoire
- × Thermorégulation
- × Comment reconnaître le mal-être des lapins ?

II. MANIPULATIONS ET SOINS : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

a. Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage

- × Gestion de la Température Effectivement Vécue (température, vitesse d'air, hygrométrie)
- × Autres facteurs d'ambiance (lumière, bruit...)
- × Déchargement des animaux : manipulation des caisses ou conteneurs, sensibilisation sur la conduite à tenir
- × Que faut-il contrôler ?
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)

b. Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- × Les bonnes pratiques d'accrochage
- × Les manipulations interdites
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)





FORMATION

Gestion du Bien-être animal de Lagomorphes à l'abattoir

Opérateurs



Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009

Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA /N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Intervenants

Formateurs du Centre

III. MISE A MORT : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

a. Techniques d'étourdissements

- × Présentation des différents types d'étourdissement
- × Fiche de prérequis de conception pour tous les types d'étourdissement
 - Étourdissement électrique : obligations et aspects pratiques
 - ↳ Exclusivement crânien
 - Fiche de prérequis de conception
 - Fiche d'instruction
 - Autres méthodes d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
 - × Mécanique (Fiche de prérequis de conception et fiche d'instruction)
- × Évaluation de l'efficacité de l'étourdissement : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
- × Gestion du quotidien et des imprévus
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques
(adapté à l'outil)

b. La saignée:

- × Les différentes manières d'effectuer la saignée : ventrale, latérale : anatomie et geste, intervalle étourdissement-saignée.
- × Évaluation de l'efficacité de la saignée : contrôles obligatoires, procédure de vérification de l'absence de signes de vie
- × Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel
- × Fiche de prérequis de conception
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)
- × Préconisations en matière de conception des installations, des pratiques
(adapté à l'outil)
- × Fiche d'instruction

c. Cas d'un abattage sans étourdissement préalable (soumis à dérogation)

- × Aspects réglementaires – Conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement
- × Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- × La saignée : Ventrale
 - ✓ Aspects pratiques de la saignée sans étourdissement
 - ✓ Gestion de la période post-jugulation : durée de perte de conscience, évaluation de la perte de conscience
 - ✓ Contrôle de l'absence de signes de vie
- × Gestion du quotidien et des imprévus (conduite à tenir dans les cas particuliers)



FORMATION

Gestion du Bien-être animal de Lagomorphes à l'abattoir

Opérateurs



Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

NOTE DE SERVICE DGAL/SDSPA/SDSSA /N2012-8056 du 13 mars 2012 relatifs à l'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Intervenants

Formateurs du Centre

IV. EVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE (90MINUTES PAR PARTICIPANTS)

- × Se déroule sur ordinateur (site du ministère)
- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)
- × Comporte au moins 2 modules d'évaluation, soit 30 questions, 10 questions sont ajoutées par modules supplémentaires soit un maximum de 40 questions
- × A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

Pour les opérateurs :

Plusieurs modules d'évaluation

- Manipulation et soin
- Mise à mort au choix (Électrique et/ou mécanique)
- Complément sans étourdissement